



Mettre en œuvre sa GEMAPI !

Réunion d'information

à destination des élus et des personnels des collectivités territoriales

Depuis le 1er janvier 2018, les EPCI à fiscalité propre exercent, à titre obligatoire, la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Objet de multiples modes de gestion et source de nouvelles responsabilités, ce transfert de compétence implique aujourd'hui de connaître avec précision son contenu et ses implications.

Afin d'aider les responsables locaux à mettre en œuvre cette nouvelle compétence en maîtrisant les enjeux revisités de la gestion territoriale de l'eau, l'Adm74 vous propose d'assister à une réunion d'information animée par Madame Leslie CHAZE, Chargée de mission à Territoires Conseils :

Le mardi 2 octobre 2018 de 17h30 à 20h30

Salle des Glières - Hôtel du département

Bâtiment principal du Conseil départemental

1 rue du 30^{ème} Régiment d'infanterie – 74000 ANNECY

Programme prévisionnel :

- **Les enjeux de la Gemapi**
- **Des missions à préciser selon les territoires**
- **Des acteurs nombreux**
- **Des responsabilités à différents niveaux**
- **Une organisation du pilotage à travailler**
- **Les leviers de financement**
- **Plusieurs retours d'expériences illustreront les méthodes et démarches engagées dans des territoires de toute la France**

INSCRIPTION ICI